

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
VENDEE



**ACT!V!TES CYCL!STES
ET DE PLE!NE NATURE
2019**

SOMMAIRE

- P. 3 : Catégories d'âge des activités cyclistes (cycloport, cyclocross et VTT)
- P. 4 : Coordonnées des clubs
- P. 6 : Code du sportif Les 10 règles d'or de la pratique sportive (Huit de cœur)
- P. 7 : Introduction saison cycloport
- P. 8 : Règlement cycloport
- P. 21 : Catégories d'accueil des cycloportifs
- P. 23 : Calendrier Départemental cycloport
- P. 27 : Introduction saison VTT et règlement VTT
- P.30 : Calendrier Départemental VTT et activités de pleine nature
- P. 31: Procédure d'inscription en ligne courses cycloport
- P. 33 : Procédure de gestion des inscriptions en ligne courses cycloport
- P. 35 : Je suis sportif , je pratique dans la nature

Ce calendrier est édité uniquement par voie numérique.

Il est téléchargeable sur notre site internet.

UFOLEP VENDEE

Maison des Sports
202 Bd Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
07 71 06 57 24 ufolep.85@gmail.com

Site internet : <http://www.cd.ufolep.org/vendee>

Retrouvez nous sur facebook : UFOLEP85

**TOUS LES SPORTS AUTREMENT
VENDEE**

CATEGORIES D'AGES ACTIVITES CYCLISTES UFOLEP SAISON 2019

(extrait des règlements nationaux)

Saison : 2019

Catégorie Jeunes

Jeunes M/F 9/10 ans, nés entre le	01/01/2009	et le	31/12/2010
Jeunes M/F 11/12 ans, nés entre le	01/01/2007	et le	31/12/2008
Jeunes M/F 13/14 ans, nés entre le	01/01/2005	et le	31/12/2006
Jeunes M/F 15/16 ans, nés entre le	01/01/2003	et le	31/12/2004

Catégories Adultes Masculines

Adulte masculin 17/19, nés entre le	01/01/2000	et le	31/12/2002
Adulte masculin 20/29, nés entre le	01/01/1990	et le	31/12/1999
Adulte masculin 30/39, nés entre le	01/01/1980	et le	31/12/1989
Adulte masculin 40/49, nés entre le	01/01/1970	et le	31/12/1979
Adulte masculin 50/59 ans, nés entre le	01/01/1960	et le	31/12/1969
Adulte masculin 60 ans et plus, nés avant le	31/12/1959		

Catégories Adultes Féminines

Adulte féminine 17/29, nées entre le	01/01/1990	et le	31/12/2002
Adulte féminine 30/39, nées entre le	01/01/1980	et le	31/12/1989
Adulte féminine 40 et plus, nées avant le	31/12/1979		

Catégorie GSb

GSb né avant le	31/12/1953		
-----------------	------------	--	--

**LES REGLEMENTS NATIONAUX SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE DE LA COMMISSION NATIONALE DES
ACTIVITES CYCLISTES UFOLEP :
www.ufolep-cyclisme.org**

**LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE
POUR TOUTES LES ACTIVITES CYCLISTES :**

Loisir Entraînement
Sortie de reconnaissance Echauffement Compétition ...



COORDONNEES CLUBS CYCLO ET VTT 2019


NOM DU CLUB	NOM du correspondant	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Portable	e-mail
VELO CLUB DES OLNES						
- Cyclo	Gilles POUCKET	29 rue Henri Laborit	85340 OLNNE SUR MER		06 31 81 02 59	gilles.poucket@wanadoo.fr
- VTT	François FOURNIER	17 rue de Bel air	85100 LES SABLES D OLNNE		06 74 15 28 00	madobbeau44@hotmail.com
LES SABLES VENDEE CYCLISME						
- Cyclo	Jean LANDRIN	8 impasse des Frères Lumière	85180 LE CHÂTEAU D'OLNNE	02 51 32 14 84	06 63 18 58 21	jean.et.anne.marie@orange.fr
- VTT	Francis ARNAUD	48 rue des Boilardries	85180 LE CHÂTEAU D'OLNNE		06 47 96 64 57	nathalia-arnaud@orange.fr
Ste Vélocipédique Fontenay						
- Cyclo	Jacques LEGENT	15 rue de l'église	85210 LA CHAPELLE THEMER		06 03 25 35 82	jacques.legent@gmail.com
- VTT	Yann BAPTISTE	23 allée MO de Gouges Villa Renaissance	85000 FONTENAY LE COMTE	02 51 52 26 34	06 38 13 67 51	yann.christelle7273@orange.fr
Mouilleron Sports Cyclisme						
- Cyclo	Yvon PETUYA	4 Villeneuve	85000 MOUILLERON LE CAPTIF	02 51 62 16 63	06 46 60 11 66	petuya.yvon@orange.fr
- VTT	Pierre BERTHOME	58 rue du Moulin des oranges	85170 LE POIRE SUR VIE		07 75 33 15 93	pierre.berthome@wanadoo.fr
La Roue Libre St Maixentaise						
- Cyclo	Benoit MERIAU	53 rue de l'atlantique	85220 ST MAIXENT SUR VIE		06 73 57 29 44	ameliemeriau@orange.fr
- VTT	Bruno GABORIEAU	8 rue des Cormorans	85500 LES HERBIERS	02 51 65 13 65	06 78 47 57 97	gaborieau.bruno@orange.fr
Sté Sportive Nieulaise						
- Cyclo	David GUEDON	23 Rue du Moulin	85150 ST GEORGES DE P.		06 30 11 79 80	david.gued@orange.fr
- VTT	Xavier CHARBONNEAU	13 Rue Georges Normandin	85400 LES MAGNILS REIGNIERS	02 51 27 99 04	06 75 74 04 62	xavisa.charbon@orange.fr
VELO CLUB DE VENANSULT						
- Cyclo	Alain BOUYER	4 la Garlière	85190 VENANSULT		02 51 07 35 75	veloclubvenansault85@gmail.com
- VTT	Miguel COUSSEAU	16 rue du Coteau "Les essais"	85150 ST GEORGES DE P.		06 07 13 93 36	miguelcousseau@orange.fr
St JEAN DE MTS VENDEE CYCLISME	Christophe CORJON	5 rue des Poissons	85270 ST HILAIRE DE RIEZ		06 15 17 49 60	christophecorjon@orange.fr
CYCLO CLUB Serigné	Christophe BERNARD	20 rue du Maréchal Leclerc	85370 NALLIERS		07 89 60 12 51	c.c.serigne@gmail.com

CYCLOSPORT

LE PERRIER VELO CLUB	Célia MARIE	4 rue du Clos St Antoine	85230 BEAUVOIR SUR MER		06 72 60 57 80	le.perrier.vc@gmail.com
CC Montois	Claude VRIGNAUD	73 rue du stade	85190 VENANSAULT		06 87 99 08 94	claudecycle@gmail.com
VC LUCONNAIS	Nicolas PERCOT	10 impasse de la Grande Forge	85000 LA ROCHE SUR YON	02 51 05 96 19		nml.percot@orange.fr
VC ST GILLES	Alain ROBERT	17b chemin de la Parée Verte Orouet	85160 ST JEAN DE MONTS		06 03 59 44 27	alainrobert085@orange.fr
A.C.Y.J. La Roche	J. Pierre DARRIEUX	44 rue des Oeillets	85000 LA ROCHE S/YON		06 80 27 54 79	ufolep.jpdarrieux@gmail.com
Coex Olympique Cycliste	Bernard PAQUEREAU	14 rue des Acacias	85220 COEX		0619 52 16 15	jackythibaud@yahoo.fr
Vélo Sport Dompierrois	Jean Noel BLANCHARD		85170 LE POIRE SUR VIE		07 89 52 25 91	jnblanchard@hotmail.fr
AL OULMES BOUILLE COURDAULT	Michel GAUDUCHON	142 rte de Fontenay	85420 OULMES	02 51 52 41 87		michel.gauduchon@orange.fr
VENDEE SPORT LANGONNAIS	Laurent BONNAUD	5 rue du Pontreau	85370 LE LANGON	02 51 00 52 17	06 87 61 32 93	lolovelo@orange.fr
V3C	Thierry CHACUN	Le Sablon	85140 ST MARTIN DES NOYERS	02 51 05 89 72	06 62 67 44 70	famillechacun@yahoo.fr

VTT

NOM DU CLUB	NOM du correspondant	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Portable	e-mail
AIZENAY VELOS SPORTS	Emmanuel CORDIER	1 rue des Bouleaux	85 220 COEX	02 51 49 33 64	06 50 91 98 72	arnaud.manu@orange.fr
Vélo Club Sport Bazogeais	Sandrine FIQUET	21 les redoux	85390 CHAVAGNE LES REDOUX	02 51 65 30 17	06 27 32 90 22	fiquet.sandrine@orange.fr
Vélo Club Chantonay	Emmanuel GOUNORD	10 rue des Frênes	85320 PEAULT		06 81 63 64 15	manugounord@gmail.com
VTTards Garnachois	Hugo ROCHEREAU	6 square des Dolbières	85300 CHALLANS	02 51 35 18 52	06 11 35 33 06	hugo.rochereau09@gmail.com
Roche Vendée Cyclisme	Tony JAGUENEAU	16 impasse des Libellules	85000 MOUILLERON LE CAPTIF		06 14 55 92 73	jagueneumacc@gmail.com

AUTRES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

NOM DU CLUB	NOM du correspondant	ADRESSE	CP VILLE	N° Téléphone	Portable	e-mail
AL Aubigny	Emmanuel MOREAU	7 allée des Chaumes	85430 AUBIGNY	02 28 15 50 15		emmanuel.moreau10@wanadoo.fr
Raid St Martin	Hermann CARRE	221 chemin de la Turquie	85140 ST MARTIN DES NOYERS	02 51 48 43 31		vanessa.hermann@orange.fr
ASA AVRILLE	Christopher VAN LINDEN	6 impasse des Colombes	85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS		06 71 06 04 53	van-linden.christopher@orange.fr

CODE DU SPORTIF

Etre sportif, c'est s'engager à :

Connaître les règles du jeu et s'y conformer ;

Respecter les décisions de l'arbitre ;

Respecter les adversaires, partenaires et officiels ;

Refuser toute forme de violence et de tricherie ;

Etre maître de soi en toutes circonstances ;

Etre loyal dans le sport et dans la vie ;

Etre exemplaire, généreux et tolérant



Joue ta carte **sport** mais avec les atouts **coeur**

LES 10 REGLES D'OR

1 Évite les activités intenses par des températures extérieures inférieures à -5°C ou supérieures à 30°C et lors des pics de pollution



2 Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort*

1

2

3 Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 minutes d'exercice à l'entraînement comme en compétition



4 Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive



3

4

5 Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort*



5

6 Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures)



6

7 Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général



7

8 Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.



8

9 Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 minutes lors de mes activités sportives.



9

10 Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort*



10



LA MORT SUBITE DU SPORTIF TUE
3 PERSONNES PAR JOUR

CONTACTEZ-NOUS : huitdecoeur85@yahoo.fr

* quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performances, ou les résultats d'un précédent bilan cardiaque



LE MOT INTRODUCTIF A LA SAISON 2019 CYCLOSPORT VENDEE

Le nouveau calendrier semble confirmer l'amorce d'un retour à une évolution positive des activités cyclistes en Vendée, et notamment en ce qui concerne le cyclospor. En effet, le virage pris par les engagements par internet, a bien été négocié, et s'affirme désormais incontournable. Cependant, la multiplicité des situations de changements de catégories, est parfois complexe !...

L'accueil, sur nos épreuves, de nouveaux licenciés non ufolep, s'élargit, c'est de bonne augure pour étoffer nos pelotons.

Tout va vite, très vite, le monde est en effervescence, le secteur sportif n'échappe pas à ces évolutions humaines qui aspirent à un bien-être et mieux vivre.

Cependant, ces objectifs, passeront par une mutualisation de nos énergies, repoussant égoïsme et individualisme, si nous voulons faire évoluer, personnaliser, nos activités cyclistes ufolépiennes.

Aussi, au nom du comité directeur ufolep de Vendée, je vous souhaite une très bonne saison 2019.

Au delà de cet objectif proche, je remercie toutes celles et ceux qui contribueront, dans l'avenir, au développement et à la pérennisation du cyclospor en Vendée.

Bonne route à tous.

J.P DARRIEUX
Président du C.D U.F.O.L.E.P Vendée

COMMISSION CYCLO VENDEE

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'activité cyclospor en Vendée, et afin que cette organisation ne repose pas que sur certaines personnes, il est indispensable que l'ensemble des clubs se prenne en main pour veiller à organiser au mieux leurs courses, et le championnat en général. Voici la répartition de responsabilités établies

MISSIONS	RESPONSABLE
Suivi et préparation du calendrier	Jean Pierre DARRIEUX
Suivi et avis des demandes d'autorisation en Préfecture	Jean Pierre DARRIEUX
Gestion des arrivées sur les courses (avec caméra)	Le club organisateur+ le délégué
Gestion des résultats suite à la course (attribution points montées-descente, attribution points challenges, suivi des cartons compétiteurs en cours de saison) Mise en ligne des résultats, communication avec les autres départements	UFOLEP 85
Gestion et suivi matériel (caméra, sac communication, ...)	Clubs (le club « suivant » se charge de récupérer le matériel sur la course précédente)
Suivi des résultats du challenge individuel aux points	Alain ROBERT
Relations speaker	Chaque club organisateur
Suivi organisation des épreuves officielles	Jean Pierre Bejet

Coordonnées :

⇒ Jean Pierre DARRIEUX 06 80 27 54 79 ufolep.jpdarrieux@gmail.com

⇒ Jean Pierre BEJET 06 07 19 86 19 bejet.jean-pierre@orange.fr

⇒ Alain ROBERT 06 03 59 44 27 alainrobert085@orange.fr

⇒ Yvon PETUYA 06 46 60 11 66 petuya.yvon@orange.fr

Retrouvez toutes les coordonnées des responsables de clubs au sein de ce livret

UFOLEP VENDEE

Maison des Sports 202 Bd Aristide Briand 85000 LA ROCHE SUR YON

Coordonnées : 07 71 06 57 24 ufolep.85@gmail.com

Site internet : <http://www.cd.ufolep.org/vendee>

Retrouvez nous sur facebook : UFOLEP 85

A noter : éléments en bleu : nouveautés 2019

Les courses cycloport UFOLEP Vendée sont ouvertes à tout licencié UFOLEP (R5 code 26012) détenteur d'une carte cycloport dûment homologuée.

Les courses cycloport UFOLEP Vendée sont aussi ouvertes aux licenciés autres fédérations : cf document à suivre « FICHE TECHNIQUE CONCERNANT L'OUVERTURE AUX LICENCIÉS DES AUTRES FEDERATIONS» pour toute précision.

La licence

Même si elle est individuelle, la licence UFOLEP ne peut être délivrée qu'au titre d'une association affiliée UFOLEP. Elle est valable pour la saison sportive UFOLEP allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année civile suivante.

La carte cycloport, qui détermine entre autres les catégories d'âge, est désormais référencée par année civile (à cheval sur 2 saisons sportives UFOLEP) : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Toute personne occupant un poste de dirigeant, délégué ou commissaire doit être titulaire d'une licence UFOLEP.

Article 1 – ENGAGEMENTS

Ils devront parvenir au club organisateur **EXCLUSIVEMENT VIA LE SITE INTERNET**:

<http://www.ufolep-cyclisme.org>

Ouverture des inscriptions jusqu'à 48h avant la course. Sinon inscription sur place.

Retrouvez le tutoriel explicatif à la suite de ce document et sur notre site internet :

<http://www.cd.ufolep.org/vendee> Rubrique vie sportive – cycloport

Montant des engagements :

↳ Course sur circuit :

⇒ 20 ans et plus : 5 €

⇒ 17/19 ans : 2 €

⇒ 11/12, 13/14 et 15/16 ans : Gratuit

⇒ Course en ligne ou à étapes tarif déterminé par l'organisateur validé par le CD

(10 euros : course organisée par le VC Venansault le 7 juillet / pas d'engagement sur place)

Le carton compétiteur est facturé 1 euro par cycloportif.

Tarifs pour les non licenciés UFOLEP cycloport (catégories à partir de 17 ans) : 10 euros (15 euros sur place).

(15 euros : pour la course organisée par le VC Venansault le 7 juillet / pas d'engagement sur place)

Tarifs pour les non licenciés UFOLEP cycloport (catégories 9/10, 11/12, 13/14 et 15/16) : 3 euros (5 euros sur place).

Rappel : présentation de la licence hors UFOLEP de la saison en cours sur place obligatoire.

Une boisson sera offerte à tous les participants

Reversement de 0,50 € par coureur de 17 ans et plus au comité départemental UFOLEP.

Pour toutes les catégories, une majoration de **2 € pour les licenciés UFOLEP** sera demandée à ceux qui s'engagent sur place.

L'absence non excusée sur la ligne de départ de tout licencié (de Vendée) inscrit entraînera, pour l'intéressé une amende de **1 €** pour les 13/14, 15/16 et 17/19 ans et de **2 €** pour les autres (amende versée au Comité Départemental UFOLEP en fin de saison).

L'inscription aux courses inscrites au calendrier vaut acceptation du règlement.

Article 2 – DELEGUE DE L'EPREUVE

LE DELEGUE DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE LICENCIÉ UFOLEP

Le délégué de l'épreuve est présenté aux concurrents avant chaque départ.
En cas d'indisponibilité le délégué doit prévoir et prévenir son remplaçant.
S'il n'est pas présent, le Directeur de course assure ses fonctions.

Le délégué est présent (**il ne participe pas à l'épreuve**)

Si un délégué est absent (et non remplacé à sa demande) , une amende de 25 euros sera envoyée au club concerné.

Le rôle et les missions du délégué sont décrites précisément sur le document annexe distribué à tous les clubs en début de saison, ce document est aussi disponible sur internet.

Article 3 – SIGNATURES – RETRAIT DU DOSSARD

L'ouverture des signatures se fera 1 heure avant le début de l'épreuve.

Seuls les participants sont habilités à se présenter à la signature munis de leur licence UFOLEP et de leur carte compétiteur cyclospor t dûment complétées et signées.

En l'absence de ces documents, le concurrent ne pourra pas participer à l'épreuve.

Les licences et cartes seront conservées par les organisateurs.

[Idem pour les licenciés hors UFOLEP : présentation de la licence hors UFOLEP de la saison en cours sur place obligatoire.](#)

Le délégué de l'épreuve assistera aux signatures.

Chaque licencié devra se munir de 4 épingles. L'agrafage du dossard se fera sur la poche (à droite ou à gauche en fonction du sens du podium) une mauvaise lecture du dossard induira le non-classement du coureur concerné.

Article 4 – DEPART

Les licenciés se présenteront sur la ligne quelques minutes avant le départ pour l'appel (**RAPPEL : L'APPEL est OBLIGATOIRE**).

Pendant l'appel, le responsable de l'organisation ou son représentant, accompagné du délégué de l'épreuve, fera un tour de circuit pour s'assurer de son bon état et de la mise en place des signaleurs et commissaires.

Article 5 – MATERIEL

Extraits règlements nationaux UFOLEP (article C/10) – Respect des normes UCI:

La conformité du matériel est sous la responsabilité du licencié Le délégué de course devra interdire le départ d'un cyclospor tif dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation.

La propulsion de la bicyclette doit être uniquement assurée par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire, à l'aide d'un pédalier.

La bicyclette, y compris ses accessoires et dispositifs, ne doit présenter aucun danger pour son utilisateur ainsi que pour tous les autres participants aux épreuves.

La structure de la bicyclette reliant la selle, le pédalier et la fourche avant, doivent être de forme triangulaire. Ses éléments doivent être des tubes ou profils dont la forme est libre.

Leur épaisseur minimale est de 2,5 cm ; leur largeur maximum est de 8 cm pour la cadre et de 5 cm pour les haubans arrière, la fourche et le tube de selle.

La bicyclette sera pourvue d'un guidon permettant de la diriger en toutes circonstances et en toute sécurité.

Les guidons de forme particulière (delta ...) ou additionnels (avec prolongateurs, de triathlètes, en forme de cornes ...), et dans la mesure où leur longueur hors tout y compris les accessoires additionnels, ne dépasse pas une limite fixée à 15 cm en avant de la verticale passant par l'axe de la roue avant, ne sont autorisés que dans les épreuves suivantes :

- Piste : poursuite individuelle et par équipe – 500 m ou 1000 m. ou – Epreuves contre la montre

[Les freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves et pour toutes les catégories.](#)

Dans toutes les autres épreuves, le guidon sera de type classique et la prise en main ne pourra se situer au-delà d'une verticale passant par l'axe de la roue avant.

Les roues de la bicyclette doivent être de diamètre égal et avoir au moins 12 rayons. **Pour plus amples informations, consulter le site de l'UCI.**

Le casque à coque rigide est aux normes UCI.

Les commissaires devront interdire le départ d'un cyclosporitif dont le matériel n'est pas conforme à la réglementation.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le cyclosporitif est mis hors course et disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

Article 6 – TENUE

Nous croyons utile de rappeler que par sa conduite et ses attitudes (respect des autres concurrents ,des commissaires et des membres de l'organisation), le cyclosporitif donne l'occasion de juger le sport qu'il pratique et l'IMAGE de la Fédération à laquelle il appartient.

Le cyclosporitif se doit de toujours conserver une tenue décente et appropriée.

Le port du maillot ou de la combinaison auquel appartient le licencié, est obligatoire

Le port du maillot de champion départemental ,régional ou national individuel est **obligatoire** en dehors des épreuves officielles (Championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux). **Tout coureur ne portant pas son maillot distinctif ne sera pas classé.**

Sur les maillots de Champion National ne peut figurer aucune autre publicité que celle du partenaire national.

Le port du maillot Champion UFOLEP d'une discipline n'est autorisé que dans les épreuves de cette discipline

Les maillots strictement publicitaires, ainsi que les maillots de groupes sportifs professionnels sont interdits (pour tout autre point concernant la tenue, [cf règlements nationaux article C-11 « tenue vestimentaire »](#)).

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les catégories, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits (Route- Contre la montre).

Les cyclosporitifs qui ne seront pas pourvus de cette protection se verront interdire le départ .Chaque concurrent devra le conserver correctement attaché, durant toute l'épreuve. Tout contrevenant sera mis hors compétition.

Article 7 –AVANT ET PENDANT L'EPREUVE

- **Les cyclosporitifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée**, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cyclo en cours de validité
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cyclosporitifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.
- Tout cyclosporitif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cyclosporitif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

Il est interdit de :

- ☞ Monter à bord, se faire tracter ou s'abriter derrière un véhicule motorisé (suspension)
- ☞ Ne pas respecter le parcours : déviation volontaire, raccourcis, ... (suspension)
- ☞ Passer la ligne d'arrivée avec un dossard en dehors de l'épreuve
- ☞ Freiner volontairement ou de s'arrêter pour ne pas être classé (montée immédiate en catégorie supérieure)

Lorsque plusieurs catégories courent sur le même circuit, avec un départ décalé, tout cycloportif rejoint par un ou plusieurs concurrent(s) d'une autre catégorie, n'a pas le droit de prendre le sillage de celui (ou ceux) qui le rejoint (nt), **sous peine de déclassement.**

Sur les petits circuits, tout participant doublé peut être invité par les commissaires à abandonner et retirer son dossard si sa présence risque de fausser le bon déroulement de l'épreuve.

Tout concurrent doublé n'a plus le droit de jouer quelque rôle que ce soit dans l'animation de l'épreuve. Les commissaires se réservent le droit d'arrêter les doublés avant le dernier tour.

Ces doublés doivent OBLIGATOIREMENT se laisser décrocher du peloton ou du groupe et cacher leur dossard au passage de la ligne d'arrivée, sous peine de sanction.

Véhicule ouvreur de course

Lorsqu'un véhicule ouvrant la course ne peut doubler le peloton à cause de coureurs gênant le passage, ces coureurs seront systématiquement déclassés.

Article 8 - CHANGEMENT DE ROUES-INCIDENTS MECANIQUES

Si le circuit est inférieur ou égal à 3 km, le cycloportif pourra changer de roue au podium sous le contrôle du délégué ou du responsable de l'organisation. (Le bénéfice du tour sur crevaison pourra éventuellement être accordé par le Directeur de l'épreuve sur les circuits de moins de 3 km. Le bénéfice du tour de crevaison ne pourra être accordé qu'une seule fois, avant les 10 derniers km de l'épreuve.

Sur un circuit supérieur à 3 km, aucun bénéfice de tour, le changement s'effectuera au podium sous le contrôle du délégué ou du responsable de l'organisation.

Pour une épreuve en ligne, le changement s'effectuera à l'arrière de la course **sur le côté droit de la chaussée.**

Article 9 – ARRIVEES, CLASSEMENTS, PRIMES

Pour toute cérémonie protocolaire, la tenue cycliste est obligatoire. En cas de non respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

Le non respect de cette obligation entraînera la suppression de la récompense mais les points relatifs à la place obtenue seront conservés.

Dans chaque catégorie un classement « scratch » sera établi.

A MINIMA le vainqueur du classement scratch, et les 5 premiers ufolépiens seront récompensés (sans cumul de récompenses).

Les coupes, gerbes et lots ne seront pas attribués lorsqu'un participant sera absent ou non en tenue réglementaire à la cérémonie protocolaire (sauf cas de force majeure).

Les primes ne seront pas attribuées en cas d'abandon (sauf cas de force majeure).

Le nombre de primes est limité à 2 par participant.

Si un coureur fait des primes répétées sur plusieurs courses à la suite, la question de supériorité manifeste sera étudiée par la commission cycloport UFOLEP Vendée.

Dans le cas exceptionnel de problème de gestion des arrivées (exemple : problème de caméra) il n'y aura aucun point attribué au challenge individuel (ni pour la montée de catégorie).

Le vainqueur d'un point chaud ou du classement du meilleur grimpeur devra se présenter en tenue cycliste aux couleurs de son club pour se voir remettre sa récompense.

Dans les courses à catégories multiples, l'entraide entre coureurs de catégories différentes est :

- ☞ Possible pour les arrivées communes

☞ Interdite pour les arrivées décalées

A l'issue d'une épreuve (lors de la remise), le commissaire ou l'organisateur doit faire mention, sur la carte cyclosporport de chacun des 5 premiers, de la place obtenue ainsi que de la date et du lieu de l'organisation.

Toutefois, même si les organisateurs ont oublié d'inscrire les places sur la carte, un cyclosporport remplissant les conditions nécessaires inscrira lui-même ces mentions ET devra, **de lui-même**, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie. Le non respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission disciplinaire de 1ère instance.

Article 10 – LE SURCLASSEMENT

Cf règlements Nationaux (article B3)

Article 11--DISTANCES , BRAQUETS , NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES :

REGLEMENTATION GENERALE DES ACTIVITES

I/ NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES - DISTANCES - DUREES - BRAQUETS

I-1/ CYCLOSPORT

CATEGORIES	BRAQUET MAXIMUM	DISTANCE MAXIMUM	NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISEES
Jeunes masculins et féminines 10 ans et moins	5,60 m	5 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 1 épreuve par semaine Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	6,40 m	10 à 12 km	Jeux cyclistes avec initiation à la compétition. 1 épreuve par semaine Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	7,01 m	35 km	1 épreuve par semaine Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
Jeunes masculins et féminines 15/16 ans	7,62 m	60 km	Jours de course autorisés : tous les jour et une seule par jour
<i>4a et 4b (Féminines et Masculins)</i>	Libre	60 km	1 épreuve par jour (1)
<i>3^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)</i>	Libre	70 km (1)	1 épreuve par jour (1)
<i>2^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)</i>	Libre	80 km (1)	Libre
<i>1^e CATEGORIE (Féminines et Masculins)</i>	Libre	90 km	Libre
FEMININES ADULTES	Libre	50 km	1 épreuve par jour (1)
		Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir soit avec les « 4a » soit avec les « 3 ^e catégorie » (Choix à faire pour la saison entière) : elles feront la même distance, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.	

(1) Dérogation possible pour épreuves en ligne et épreuves à étapes (dérogation délivrée par la commission sportive du département où se déroule l'organisation).

Article 12 : CATEGORIES DE VALEUR :

Accueil en UFOLEP

Tout nouveau licencié sera accueilli comme indiqué dans le règlement national.

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} catégories, dès la 1 ère victoire le nouveau licencié montera directement en catégorie supérieure.

Cf règlements nationaux pour tout autre point. Se référer aussi aux tableaux présents dans ce livret, extrait de ces règlements

Article 13 - CHANGEMENT DE CATEGORIE

ATTENTION NOUVELLE MODALITE :

Selon les règlements Nationaux, il est précisé que « même à l'essai, un cyclospor ne peut courir occasionnellement en catégorie supérieure.

► **Descente:**

La rétrogradation d'un coureur doit résulter d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton de sa catégorie. Elle n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultat, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

Sur sa demande un cyclosporitif pourra être reclassé en catégorie inférieure après accord de la commission départementale :

↳ *En début de saison :*

- ♦ Au vu des résultats de l'année précédente

↳ *En cours de saison :*

- ♦ Si le licencié a participé à 3 épreuves au minimum

Il ne doit pas avoir fait de place dans les 10 premiers la saison précédente (sauf cas exceptionnels, exemple : cas médical).

S'il réalise une victoire OU 3 places (dans les 5 premiers), le coureur sera remonté automatiquement et ne pourra pas demander une nouvelle descente pendant 2 saisons complètes.

Remarque : pour ceux de moins de 60 ans ayant demandé demandé une descente : remontée si 1 victoire ou 3 places.

Pour être étudiées, les demandes devront impérativement être présentées par le représentant du club le jour de la réunion de la commission départementale de mi saison (fin avril – début mai 2017).

► **places possibles pour les GS, 3^{ème} et 2^{ème} et 1^{ères} catégories: (hors championnats départemental et régional) : cf règlement national**

Pour cette nouvelle saison, la commission départementale a adopté les modalités suivantes :

Pour toutes les catégories, quelque soit le nombre de participants

Les cyclosporitifs de plus de 17 ans seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie 30 points sauf pour :

- Les GS de moins de 50 ans : montée à 20 points en 3^{ème} cat
- Les 3^{ème} catégorie de moins de 60 ans : montée à 20 points en 2^{ème} cat
- Les 2^{èmes} catégorie : montée à 30 points OU montée systématique en 1^{ère} à partir de 3 victoires (quelque soit le nombre de participants au départ)

Et

pour tout 4^e âgé de 50 ans et moins, montée dès la 1^{ère} victoire ; pour un coureur de 3^{ème} catégorie âge de 40 ans et moins montée dès la 1^{ère} victoire. Aussi, ceux qui ont plus de 60 ans au 31/12/2018 et qui ont demandé une descente reprendront le cycle normal, quelque soit leur catégorie

Attribution des points :

► Si 10 et plus de 10 participants dans la catégorie

Points aux 5 premiers relativement au classement scratch.

Une Victoire	Compte pour	10 points
Une deuxième place		7 points
Une troisième place		6 points
Une quatrième place		4 points
Une cinquième place		3 points

La place des 5 premiers est indiquée sur la carte spécifique.

► Si moins de 10 participants dans la catégorie

- Le vainqueur marque 5 points. Sa place est notée sur la carte spécifique.
- Les autres partants ne marquent pas de points. Leur place n'est pas notée

Les cartes de catégories supérieures seront à réclamer par le Président du Club ou par le Responsable de Section à l'UFOLEP Vendée

☞ Dans une course à étapes :

Seule la place au classement général compte pour la montée.

☞ La commission cyclo sportive départementale se réserve le droit de surclasser un cyclo sportif en cas de supériorité manifeste même s'il ne totalise pas le nombre de victoires ou de points.

☞ Les résultats réalisés lors d'un contre la montre individuel compteront pour les montées (sauf championnats départementaux et régionaux).

☞ Tout cyclo sportif qui aura monté d'une catégorie ne pourra pas prétendre à une rétrogradation la saison suivante .

Rappels :

- **3e catégorie FFC : il sera désormais possible d'accepter en double licence un licencié 3e catégorie FFC (masculin ou féminin) ayant 50 points ou moins au classement régional FFC paraissant en fin d'année. Un néo-licencié Ufolep licencié en 3e catégorie FFC voulant pratiquer le cyclocross ne pourra commencer la saison et donc avoir une carte de compétiteur qu'après la parution de ce classement.**
- **Autre point important : un double licencié UFO/FFC montant en 3e catégorie FFC en cours de saison, n'aura plus à choisir sa fédération et pourra terminer la saison en Ufolep. Par contre, pour savoir s'il pourra avoir accès à la carte de compétiteur la saison suivante, il faudra attendre la parution du classement FFC de fin d'année pour connaître le nombre de points qu'il aura marqués en cours d'année.**
- **Les commissions techniques seront tenues de nous signaler les noms de leurs licenciés étant dans ce cas et leur nombre des points . En effet, pour les nationaux nous n'aurons que ces éléments pour vérifier si un 3e catégorie FFC est admissible ou pas. La carte comportera dorénavant ces nouvelles mentions.**

► Spécificités pour les Grands Sportifs :

4a & 4b : ces deux catégories marqueront désormais des points, les 4a pour monter en 3e catégorie, les 4b pour monter en 4a. Le nombre de points pour monter de catégorie est celui fixé par le règlement national, en sachant qu'il est possible pour un département de durcir ce critère (diminuer le nombre de points) pour faire monter les coureurs.

Donc un 4b ayant totalisé 20 points montera en 4a, là, s'il totalise à nouveau 20 points il montera en 3e catégorie. (cf commission du 08/10/2015).

S'il finit la saison en **4a**, il redescendra automatiquement en **4b** la saison suivante. S'il finit la saison en 3e catégorie, il ne sera redescendu que d'une seule catégorie et sera versé en **4a**.

- Cette nouvelle mesure a pris effet dès la saison route 2016 ; cette mesure est toujours en vigueur.

EXTRAIT REGLEMENT NATIONAL :

I. Cas des « 4^e catégorie » :

- Les compétiteurs âgés de 65 ans et plus, ne peuvent être classés en **4b** que si, auparavant, ils ont été classés **4a**.
- Les deux catégories **4a** et **4b** courent ensemble et marquent des points comme les autres catégories.
- Les points leur sont attribués en fonction de la place obtenue au classement scratch.
- Les **4b** qui accèdent à la catégorie **4a** redescendent, automatiquement, la saison suivante en **4b**.
- Les **4b** qui accèdent à la 3^e catégorie redescendent, automatiquement, la saison suivante en **4a**, sans possibilité de reclassement en **4b** pour la dite saison. Ils ne peuvent être descendus que d'une seule catégorie.
- **Cas des 4b âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente**
 - a) Les **4b**, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, monteront en **4a** en application du Règlement National et des dispositions spécifiques départementales (qui sont obligatoirement **plus restrictives** que le règlement national).
 - b) Les **4a**, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3^e catégorie mais, en aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales. Si cette clause n'est pas respectée, le cycloportif concerné sera immédiatement monté en 3^e catégorie aux conditions prévues par le Règlement National (Alinéa 5 des Remarques notifiées ci-dessus)

Article 14 – POINTS CHAUDS ET MEILLEURS GRIMPEURS

Le nombre total de victoires aux points chauds et au meilleur grimpeur au cours d'une saison est limité à :

- ☞ 5 pour la 1^{ère} Catégorie
- ☞ 3 pour la 2^{ème} Catégorie
- ☞ 2 pour la 3^{ème} Catégorie, les Grands Sportifs et les 15/16 ans.

Le vainqueur d'une épreuve ne peut en aucun cas cumuler sa victoire avec celle des points chauds ou du meilleur grimpeur, par conséquent la récompense sera attribuée aux 2^{èmes} de ces classements.

Article 15 – RECLAMATIONS

Elles doivent se faire auprès du responsable de l'organisation dans les quinze minutes qui suivent la proclamation des résultats (cf application de l'article C16 du règlement national)

Toute réclamation doit être confirmée dans les 48 heures suivant l'épreuve, le cachet de la poste faisant foi :

- Par un chèque de caution de 80 € au nom du Club ou du réclamant
- Par écrit sous couvert du Président du club ou du Responsable de section

Aucune réclamation verbale ne sera prise en compte.

Toute demande de sanction émanant de la commission cycloport sera soumise au Comité départemental UFOLEP.

Adresse d'expédition pour les confirmations de réclamation :

**UFOLEP Vendée
202 boulevard Aristide Briand
85000 LA ROCHE SUR YON**

Article 16 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL UFOLEP

Aucun titre départemental ne pourra être attribué à un ex élite ou 1^{ère} catégorie FFC de moins de 40 ans.

Epreuve qualificative au Championnat national UFOLEP :

Championnat Départemental le **26 mai** à **Luçon** (par **VC Luçonnais**)

Réservé aux licenciés UFOLEP Vendéens.

A ce titre :

Tout licencié inscrit dans un club Vendéen désireux de participer à cette compétition devra impérativement, **avant le 13 mai** avoir disputé avant l'épreuve de qualification au moins :

3 épreuves dans le département en 2019 (pour les vététistes ufolep : peuvent être comptabilisées 3 courses VTT). Sauf pour les minimes (pas de minimum).

Les cinq premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés comme prévu dans le règlement départemental.

Les catégories concernées sont les catégories d'âge.

Pour que le maillot soit attribué « il faudra au moins **3 concurrents** par catégorie, **quelque soit la catégorie.**

Les vainqueurs départementaux vendéens **2018** devront, pour pouvoir participer à l'épreuve qualificative **2019**, avoir fait au minimum 30% des courses du calendrier vendéen UFOLEP en **2018**.

- Remarque complémentaire : tout licencié UFOLEP cyclosport Vendée n'ayant pas participé au départemental n'aura pas le droit de candidater aux sélections au national.

Prix des engagements :

Idem course classique

Article 17 – CHAMPIONNAT REGIONAL UFOLEP

Les situations 2018 seront examinées au cas par cas . **Des modalités pratiques, de qualification, devront être mises en place en 2019.**

Article 18 – CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP

Les coureurs participant au championnat national se verront remettre un maillot de la délégation de Vendée contre un chèque de caution d'un montant de 50€. Ils devront avoir rendu ce maillot avant le 1^{er} septembre de la même année à la personne qui leur aura remis.

A défaut l'UFOLEP encaissera le chèque de caution.

Si toutefois un coureur s'inscrit, mais ne participe pas et ne produit pas de justificatif, l'amende et les frais associés lui seront imputés.

Aucun titre national ne pourra être attribué à un ex élite ou 1^{ère} catégorie FFC de moins de 40 ans.

Tout licencié désirant participer à cette épreuve devra IMPERATIVEMENT avoir participé au Championnat Départemental et à un Championnat Régional (local ou dans une autre région si celui-ci n'est pas organisé dans la région).

↳ *Critères de sélection :*

☞ Le Champion Départemental et le Champion Régional de chaque catégorie d'âge seront automatiquement pré-qualifiés.

☞ Les résultats au Challenge Individuel Cyclosport seront un critère de sélection.

☞ Les équipes départementales sont composées de 5 cyclosportifs et de 1 remplaçant.

Ces 6 membres seront sélectionnés par la commission Cyclosport, SEULE JUGE DES SELECTIONS DEFINITIVES.

Tout cyclosportif désirant participer au championnat national UFOLEP devra impérativement , par l'intermédiaire de son club, faire une demande par mail de candidature.

Le classement définitif, établi par la Commission Cyclosport, permettra de retenir **5 titulaires, 1 remplaçants et 3 suppléants** sélectionnables en cas de désistement.

La liste des sélectionnés sera publiée dans la semaine suivant le Championnat Régional.

Faute d'un nombre suffisant de Cyclosportifs acceptant leur sélection, la Commission se réserve le droit de retenir des sportifs ne répondant pas à tous les critères de sélection.

Article 19 – DISCIPLINE

Le barème des sanctions disciplinaires – extrait règlement disciplinaire National

I. Fautes traitées au niveau de la commission technique intéressée ou du responsable de stage :

GROUPE 1

SANCTIONS :

□ allant de l'élimination de la rencontre, du stage, etc. à 4 semaines de suspension, assorties, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.

FAUTES COMMISES :

- a) faute volontaire technique entraînant l'avertissement avant l'expulsion ;
- b) joueur quittant l'activité ou l'aire de jeu délibérément sans en avoir reçu l'ordre ;
- c) équipe abandonnant l'activité ou le jeu avant la fin de la rencontre ;
- d) refus du responsable ou capitaine de signer la feuille de match ;
- e) faute disqualifiante entraînant pour la rencontre l'exclusion définitive.

SANCTIONS :

□ allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus des amendes prévues chaque saison dans les règlements et/ou de travaux d'intérêt fédéral.

FAUTES COMMISES :

- a) organiser ou participer à une compétition hors UFOLEP sans autorisation, lorsqu'on est chargé de l'organisation ou lorsqu'on est qualifié pour une compétition UFOLEP ;
- b) attitude anti-sportive renouvelée après avertissement ;
- c) agression verbale, injures à juge, arbitre, commissaire, cadre technique, représentant désigné d'une instance UFOLEP ;
- d) gestes déplacés ou équivoques, lors d'une activité, vers juge, arbitre, public, etc...
- e) récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique intéressée ou le responsable.

REMARQUE : ces peines peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois

II. Fautes traitées au niveau des commissions disciplinaires réglementaires :

GROUPE 2

SANCTIONS

allant de plus de 3 mois à deux ans de suspension, en plus des amendes prévues chaque saison dans les règlements.

FAUTES COMMISES :

- a) fraude du licencié (âge, identité, homologation, mutation, surclassement, etc...) ;
- b) geste volontairement dangereux lors d'une activité sur juge, arbitre, commissaire, cadre technique, etc.
- c) récidive d'une faute relevant du groupe 1

REMARQUE : ces peines peuvent être doublées en cas de récidive dans les 6 mois.

GROUPE 3

SANCTIONS

allant de plus de 2 ans à 5 ans sans préjuger des amendes, des poursuites et peines pouvant être encourus à la suite d'un dépôt de plaintes.

FAUTES COMMISES :

- a) fraude du dirigeant (licence, homologation, mutation, surclassement, etc.) ;
- b) vandalisme lors des déplacements, dans et hors des locaux sportifs et d'hébergement, etc.
- c) coup à participant, spectateur, organisateur, administrateur, etc.
- d) récidive d'une faute relevant du groupe 2.

REMARQUE : la récidive peut entraîner la radiation définitive du fautif.

GROUPE 4

SANCTIONS :

allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines légales encourues.

FAUTES COMMISES :

- a) coup et blessure volontaires sur joueur, juge, arbitre, commissaire, etc.
- b) prévarication,
- c) vol,
- d) organisation de paris ou jeux d'argent illégaux.

REMARQUE : la récidive peut entraîner la radiation définitive du fautif.

Article 20 – CORRESPONDANCE

Toute correspondance concernant une réclamation ou une contestation d'un cycloportif avec la FOL, le Comité Départemental UFOLEP, la commission cycloport ou un membre de ces instances, doit être obligatoirement visée et transmise par le président du club ou le responsable de section.

Article 21 – LE SPEAKER

Le speaker est le commentateur et l'animateur de l'épreuve.

Il est formellement interdit de l'interpeller pour une contestation ou une réclamation concernant l'organisation ou les résultats d'une course. Seul le responsable de l'organisation doit être contacté (**avec courtoisie !!!**).

Le délégué ou le responsable de l'organisation notifie sur le rapport de clôture toute transgression à cette interdiction.

Sanctions :

- ☞ Avertissement ou travail d'intérêt général associatif
- ☞ Suspension temporaire

Article 22 - MUTATIONS

Cf règlements nationaux

Challenge individuel 2019 « Alain Duplan »

Challenge à la participation individuelle, toutes catégories confondues :

- 1 point par participation aux courses inscrites au calendrier cycloport UFOLEP Vendée (1 point sera enlevé par absentéisme selon le même principe que le Challenge des clubs ; absentéisme = une personne inscrite qui ne vient pas et ne s'excuse pas)
- 5 points pour la participation au championnat départemental

Pour les coureurs participant au national : attribution d'1 point si toutefois une course est organisée le même week-end en Vendée.

En plus, pour les coureurs participant au national, ajout d'1 point au challenge individuel.

A l'issue de la saison un classement sera effectué.

Les 5 premiers seront récompensés.

Si ex-aequo, le sportif le plus âgé sera privilégié.

Challenge clubs 2019 « Christian Rialland »

Même principe que les années précédentes :

« Pour les clubs dont au moins 5 cycloportifs, ont participé, au moins une fois, aux épreuves du calendrier vendéen :

Chaque coureur marquera 1 point de participation pour son club par course effectuée, et un point sera enlevé par absentéisme . »

Un critère relatif au nombre de courses organisées sera ajouté dans le décompte des points du challenge des clubs « Christian Rialland » (**nombre de points par course organisée = nombre d'épreuve dans l'année**).

Lors des remises, les coureurs devront être en tenue de cycliste.

Challenge individuel 2019 aux points

Réservé aux coureurs UFOLEP des clubs vendéens.

Toutes les épreuves du calendrier 2019 UFOLEP Vendée seront comptabilisées à l'exception des :

☞ championnats départementaux, régionaux et nationaux

➤ *Points attribués par épreuve (à partir du classement scratch) :*

Places	1ère cat	2ème Cat	3ème Cat	GS A	GS B
1	380	190	75	30	30
2	250	125	50	20	20
3	190	95	38	15	15
4	170	75	30	12	12
5	130	65	25	10	10
6	100	50	20	8	8
7	76	38	15	6	6
8	50	25	10	4	4

POUR les catégories : Féminines, Cadets, Cadettes, Minimes F, Minimes G : application des points de la 1ère catégorie.

En cas de montée, le coureur garde 50% de ses points acquis en catégorie inférieure.

Les 5 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Un cyclosporitif ne peut pas être déclaré vainqueur deux années de suite dans la même catégorie. Auquel cas, l'année suivante, il serait classé en catégorie supérieure (à l'exception, évidemment, des coureurs de 1^{ère} catégorie).

Lors de la remise, les coureurs devront être en tenue de cycliste.

PARTENAIRE DE LA
VIE SPORTIVE

Crédit Mutuel

OCEAN

www.cmocean.fr

FICHE TECHNIQUE CONCERNANT L OUVERTURE AUX LICENCIÉS DES AUTRES FEDERATIONS

L'ouverture des épreuves aux licenciés des autres fédérations est subordonnée à la présentation de leurs licences qui permettra de vérifier :

- Leur catégorie
- Qu'il y a bien un certificat médical attaché à leur licence

Les catégories admissibles à l'UFOLEP Vendée sont (décision de la commission départementale du 30 novembre 2018)

MASCULINS

Categorie FFC	Sera classé en
Pass cycl D1 ou D2	1ere
Pass cycl D3	2eme
Pass cycl D4	3eme
Pass Cycl Open	1ere
Serie 3 (< 50 pts)	1ere
Age junior 1 ^{er} et 2eme annee Pass cyclisme	2eme
Age junior 1 ^{er} et 2eme annee Pass cyclisme Open	1ere
Categ junior FFC 1ere année (<50 pts)	1ere
Categ junior FFC 2eme année (<50 pts)	1ere
Triathlète sauf élite	1ere
Licencié FFCT Vélo Sport	3eme

FEMININS

Categorie FFC	Sera classée en
Pass cyclisme adulte	feminine
Pass cyclisme open adulte	3eme
Série 3	3eme
Série 2	2eme
Série 1	1ere
Serie 3 < 50 pts	3eme
Junior 1ere année	Fem
Junior 2eme année	3eme
Triathlète sauf élite	3eme
Licencié FFCT Vélo sport	feminine

Remarques

- Ces licencié(e)s participant à des épreuves Ufolep sont soumis au même régime de montée de catégorie que les licenciés Ufolep.
- Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera en prenant en compte la plus forte catégorie FFC ou FSGT.
- Ils (elles) sont également soumis(es) à la réglementation « Supériorité manifeste » s'il s'avérait qu'ils (elles) sont d'un niveau très supérieur à celui de la catégorie Ufolep qui leur a été attribuée.
- Sur les courses dites « ouvertes », il y aura un seul classement scratch par catégorie. Les points seront attribués sans tenir compte des fédérations. (Exemple : un licencié Ufolep classé 3e marquera les points prévus par le règlement pour une 3e place, même si les deux premiers sont des coureurs « autres fédérations »).
- Il est à noter qu'un(e) licencié(e) « Autre fédération » devra se conformer à la réglementation Ufolep et pourra être exclu(e) de toutes nos compétitions si, par son comportement, il (elle) était l'auteur de troubles perturbant l'épreuve et/ou faussant les résultats.

**ACCES A LA CARTE COMPETITEUR
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Licenciés Ufolep Adultes Masculins 17 ans et plus**

Lors de la demande de carte « Compétiteur UFOLEP », le licencié qui a une double appartenance, ou qui va en demander une, doit obligatoirement la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

I/ Nouveau licencié UFOLEP, en simple appartenance, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme (cycloSPORT ou cyclocross) en compétition sera classé en 3^e catégorie Ufolep pour la pratique du cycloSPORT et/ou du cyclocross.

II/ Nouveau licencié UFOLEP prenant une double appartenance (voire triple)

Nouveau licencié Ufolep prenant une double appartenance						
en FFC			en FSGT			
Catégories FFC	Sera classé en CycloSPORT Ufolep	Sera classé en ... cyclocross Ufolep	Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
			Catégories FSGT Route	Sera classé en cycloSPORT Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classé en cyclocross Ufolep
Pass' Cyclisme Adulte D1 ou D2	2 ^e	2 ^e	4 ^e - 5 ^e - 6 ^e	3 ^e	4 ^e - 5 ^e - 6 ^e	3 ^e
Pass' Cyclisme Adulte D3 ou D4	3 ^e	3 ^e	3 ^e	2 ^e	3 ^e	2 ^e
Pass' Cyclisme Open Adulte	1 ^e **	1 ^e **	2 ^e	1 ^e	2 ^e	1 ^e
Série 3 (≤ 50 points) **	1 ^e **	1 ^e **				
Age - Juniors 1 ^e et 2 ^e année Pass' Cyclisme	3 ^e	3 ^e				
Age - Juniors 1 ^e et 2 ^e année Pass' Cyclisme Open	2 ^e	1 ^e				
Catégorie Juniors FFC 1 ^e année avec 50 points ou moins	2 ^e	2 ^e				
Catégorie Juniors FFC 2 ^e année avec 50 points ou moins	1 ^e	1 ^e				

Remarques * Sans possibilité de descente en catégorie UFOLEP inférieure

** Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », n'ayant aucun point, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep.

Lorsqu'un coureur FFC de « Série 2 », ayant des points dans cette catégorie, est redescendu en « Série 3 » pour la saison suivante, il ne pourra accéder à la carte « Compétiteur » Ufolep que s'il avait 50 points et moins en « Série 2 ».

VI/ Licencié UFOLEP sollicitant une double appartenance

-Tout licencié UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, pour la pratique du CycloSPORT et/ou du Cyclocross, une « Pass' Cyclisme FFC » et/ou une « 3^e, 4^e ou 5^e catégorie FSGT », garde la catégorie UFOLEP dans laquelle il est classé au moment où il demande une licence dans l'(les) autre(s) fédération(s).

-Tout licencié UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, pour la pratique du CycloSPORT et/ou du Cyclocross, une licence « FFC.Pass' Cyclisme Open » ou « Série 3 » et/ou « une 2^e catégorie FSGT » sera classé en 1^e catégorie UFOLEP, sans possibilité de descente, quelle que soit la catégorie UFOLEP dans laquelle il est classé au moment où il demande une licence dans l' (ou les) autre(s) fédérations.

VI/ Retour à la pratique d'anciens licenciés UFOLEP en simple appartenance

Catégorie	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus
4a et 4b	4a ou 4b	4a ou 4b	4a ou 4b	3 ^e		
3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
2 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e	3 ^e
1 ^e	2 ^e	2 ^e	3 ^e	2 ^e	2 ^e	3 ^e

Remarques -

- A) Application des critères de classification Ufolep pour ceux qui demanderont une double (ou triple) licence.
- B) Lorsqu'un ex-Ufolep 1^e catégorie revient à la compétition, après 1 an ou 2 ans d'arrêt en Ufolep, il sera classé en 2^e catégorie Ufolep (voir tableau ci-dessus) quelle que soit sa classification en Pass' Cyclisme FFC (D1 ou D2 ou D3 ou D4).

**ACCES à la CARTE COMPETITEUR
CLASSIFICATION EN CATEGORIES DE VALEUR
Adultes Masculins FFC et ex-FFC de 17 ans et plus
Licenciés UCI**

I/ Carte « Compétiteur CycloSPORT »

Dans tous les cas si, entre temps, le coureur FFC a obtenu une licence Pass' Cyclisme, Pass' Cyclisme Open ou Série3, la durée d'attente n'existe plus.

Catégories FFC	Licencié, année en cours		Licencié, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans		Après un arrêt de 3ans		Après un arrêt de 4 ans		Après un arrêt de 5 à 9 ans		Après un arrêt de 10 ans et +	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass' Cyclisme D1 ou D2	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass' Cyclisme D3 ou D4	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Pass' Cyclisme Open	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	1 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
▲ Série 3 (ex-régional) 50 points et moins	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Série 3 (ex-régional) 51 points et plus	NON	NON	NON	NON	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI	3 ^e	OUI	3 ^e	OUI
Série 2 (ex-national)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 ^e *	OUI	1 ^e *	OUI	2 ^e	OUI	2 ^e	OUI
Série 1 (ex-élite et ex-pro)	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	1 ^e **	OUI	1 ^e **	OUI

ACCES à la CARTE COMPETITEUR
Licenciées Ufolep Adultes Féminines (17 ans et plus)

Lors de la demande de carte CycloSPORT UFOLEP, la licenciée qui a une double appartenance, ou va en demander une, doit **obligatoirement** la déclarer en précisant sa catégorie dans la fédération concernée.

I/ Nouvelle licenciée UFOLEP, en simple appartenance, n'ayant jamais pratiqué le cyclisme en compétition (CycloSPORT ou cyclocross) sera classée en catégorie « Féminines Ufolep » pour la pratique du cycloSPORT et/ou du cyclocross.

Toutefois, en cycloSPORT, si elle le désire, elle pourra demander à être classée en GS ou en 3^e catégorie.

Pour le cyclocross, si elle le désire, elle pourra être classée en 3^e catégorie.

Dans ces deux cas, le choix sera fait pour la saison complète ; lui sera appliqué le règlement « des montées » afférent à la catégorie choisie.

II/ Nouvelle licenciée UFOLEP prenant une double appartenance (voire une triple)

Nouvelle licenciée Ufolep prenant une double, voire triple, appartenance						
en FFC			en FSGT			
			Le nombre de catégories de valeur varie selon les départements et/ou les régions			
Catégories FFC	Sera classée en CycloSPORT Ufolep	Sera classée en ... cyclocross Ufolep	Catégories FSGT Route	Sera classée en cycloSPORT Ufolep	Catégories FSGT Cyclocross	Sera classée en cyclocross Ufolep
Pass'Cyclisme Adulte	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée	Fém. ou 3 ^e à la demande de la licenciée	3 ^e – 4 ^e – 5 ^e	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée	Pas de catégories pour les Féminines en FSGT	Féminines ou 3 ^e cat. à la demande de la licenciée
Pass'Cyclisme Open Adulte	3 ^e	3 ^e	2 ^e	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée		
Série 3	3 ^e	3 ^e				
Juniors 1 ^e année	Fém. ou 4a ou 3 ^e à la demande de la licenciée	Fém. ou 3 ^e à la demande de la licenciée				
Juniors 2 ^e année	3 ^e	3 ^e				

Pour toutes ces catégories - Application du règlement « des montées » afférent à la dite catégorie Ufolep.

IV/ Licenciée UFOLEP sollicitant une double appartenance

Toute licenciée UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, une « Pass'Cyclisme FFC » ou une « 2^e,3^e,4^e ou 5e catégorie FSGT » garde la catégorie Ufolep dans laquelle elle est classée au moment où elle demande une licence dans l' (les) autre(s) fédération(s).

Toute licenciée UFOLEP qui sollicite, en double appartenance, une licence FFC «Pass'Cyclisme Open » ou une « Série 3 FFC » sera classée en 3^e catégorie UFOLEP.

V/ Retour à la pratique d'anciennes licenciées UFOLEP en simple appartenance

Catégorie	CYCLOSPORT			CYCLOCROSS		
	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus	Accueil après 1 an d'arrêt	Accueil après 2 ans d'arrêt	Accueil après 3 ans d'arrêt et plus
GS	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e			
Féminines	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
3 ^e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
2e	3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e
1e	2e	Fém. ou 4a ou 3e	Fém. ou 4a ou 3e	3 ^e	Fém. ou 3e	Fém. ou 3e

Remarque – Application des critères de classification Ufolep pour celles qui demanderont une double licence

I/ ACCES à la CARTE « COMPETITEUR »
Adultes Féminines FFC et ex-FFC de 17 ans et plus

- **Licenciée UCI** - Toute licenciée classée « Elite UCI », mais ne possédant pas de licence FFC, ne pourra prétendre à une carte « CycloSPORT UFOLEP ».

I/ Carte « Compétiteur CycloSPORT »

Catégories FFC	Licenciée, année en cours		Licenciée, année précédente		Après un arrêt d'1 an		Après un arrêt de 2 ans	
	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence	Accueil Ufolep	Double licence
Pass'Cyclisme	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Pass'Cyclisme Open	3e catégorie	OUI	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Série 3	3e catégorie	OUI	3e catégorie	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI	Féminines 4a ou 3e	OUI
Série 2	2 ^e catégorie**	OUI	2 ^e catégorie **	OUI	3e **	OUI	Féminines 4a ou 3e **	OUI
Série 1	1 ^e catégorie**	OUI	1 ^e catégorie**	OUI	3e **	OUI	Féminines 4a ou 3e **	OUI

Remarques - ** - Voir à la fin de cette fiche

CALENDRIER CYCLOSPORT UFOLEP VENDEE 2019



INSCRIPTIONS PAR INTERNET (retrouvez la procédure d'inscription sur ce livret) . L INSCRIPTION AUX COURSES VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT

DATE	Lieu	Caté	H.Départs	Circuit	Nb. Tours	Distance	Club Organisateur - Contact	Délégué	Observations - Remarques
03 - mars	Le Chateau d'Olonne	1è - 2è	10h	8,8 km	8	70,4 km	Les Sables VC : LANDRIN Jean 06.63.18.58.21 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	V.C St Gilles	
		3è	10h 02	**	7	61,6 km			
		4è	10h 04	**	6	52,8 km			
		F	10h 04	**	5	44 km			
10 - mars	Corpe	1è - 2è	14h 00	9,3 km	8 - 7	74,4 - 65,10 km	V3C : CHACUN Thierry 06 62 67 44 70 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	Les Sables VC	Neutraliser départ sur 4,3 km
		3è	14h02	**	6	55,8 km			
		4è-F-15/16	14h04	**	5	46,5 km			
		13-14	14h04	**	3	27,9 km			
		11-12	14h06	**	1	9,3 km			
		9-10	14h06	**		5 km			
17-mars	Moutiers sur Lay	1è - 2è	14h 30	6,7 km	12 - 11	80,4 - 73,7 km	V.C Luçonnais : PERCOT Nicolas 02 51 05 96 19 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	S.S Nieul	
		3è	14h 32	**	10	67 km			
		4è	14h 34	**	8	53,6 km			
		F	14h 34	**	7	46,9 km			
		11 - 12	14h 34	**	2	13,4 km			
24 - mars	Coëx	1è - 2è	14h 00	12 km	6	72 km	Coëx :GONZALEZ Maxime 06 27 65 96 57 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	V.C Olonne	Neutraliser le départ (13 - 14), sur 1km
		3è	14h 02	**	5	60 km			
		4è-F-15/16	14h 04	**	4	48 km			
		13 - 14	14h 04	**	3 (-1km)	35 km			
30 - mars (samedi)	Courdault Commune de Bouillé - Courdault	1è - 2è	15h	4,7 km	17 - 16	79,9 - 75,2 km	A.L Oulmes BC :RAULT Christophe 06.10.56.13.47 - 02.44.37.65.50 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	C.C Sérigné	
		3è	15h 02	**	13	61,1 km			
		4è	15h 03	**	11	51,7 km			
		F - 15/16	15h 03	**	10	47 km			
		13 - 14	15h 03	**	5	23,5 km			
14 - avril	La Boissière des Landes	1è - 2è	14h 30	8,8 km	10 - 9	87,8 - 79,2 km	V.C Venansault:GARDES Roselyne 09 53 96 88 49 - 06 70 51 34 35 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	Coëx	Neutraliser départ sur 0,3 km
		3è	14h 33	**	8 (-0,3km)	70 km			
		4è - F	14h 36	**	6	52,7 km			
		15/16	14h 39	**	6	52,7 km			
		13 - 14	14h 39	**	3	26,4 km			
		11 - 12	14h 39	**	1	8,8 km			
		9-10	14h 39	**	0,5	4,4 km			

22 - avril (lundi)	Oulmes	1é - 2è 3è 4è F-15/16 13 - 14	15h 00 15h 02 15h 03 ** **	5,3 km ** ** ** **	15 - 14 12 10 9 5	79,5 - 74,2 km 63,6 km 53 km 47,7 km 26,5 km	A.L Oulmes BC :RAULT Christophe 06.10.56.13.47-02.44.37.65.50 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	S.V.Fontenay	Observations - Remarques	
28-avril	Mouilleron le Captif	1è - 2è 3è 4è-15/16 F 13/14 11 - 12	15H 15H 03 15H 06 15H 06 15H 06 14h 55	7 km ** ** ** ** **	12 - 11 10 7 7 3 1	84 - 77 km 70 km 49 km 49 km 21 km 7 km	Mouilleron:PETUYA Yvon 02 51 62 16 63 - 06 46 60 11 66 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	V.C Le Perrier		
05 - mai	Saint Maixent/Vie (Stade du Rochat)	1è - 2è 3è 4è F	14h 30 14h 32 14h 35 14h 35	11,95 km ** ** **	7 - 6 5 4 4	83,5 - 71,7 km 59,7 km 47,8 km 47,8 km	Roue Libre St Maixentaise 06.73.57.29.44 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	V.C Venansault		
12-mai	Sérigné (stade de foot)	1è-2è 3è 4è - 15 / 16 F 13-14 11 - 12	15H 00 15H 02 15H 03 15H 03 15H 03 15H 04	7,3 km ** ** ** ** **	11 - 10 9 7 6 4 1,5	80,3 - 73 km 65,7 km 51,1 km 43,8 km 29,2 km 11 km	C.C Sérigné 07 89 60 12 51 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	A.L Oulmes		
26 - mai	Luçon (Sébastopol)	V.C Luçon :Dossier en préparation Championnat départemental								

30-mai	Sallertaine	1è-2è	14h 30	6,9 km	12 - 11	82,8 - 75,9 km	Le Perrier VC : WANTZ Jean Charles 06 82 93 26 83		Observations - Remarques	
Jeudi		3è	14h 32	**	10	69 km		R.L St Maixent		
		4è - 15 / 16	14h 34	**	8	55,2 km				
		F	14h 34	**	7	48,3 km	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org			
		13-14	14h 34	**	3	20,7 km				
09-juin	St Martin des Noyers (Place de l'Église)	1è - 2è	15h 00	8,8 km	10 - 9	88 - 79,2 km	V3C CHACUN Thierry Tèl : 06.62.67.44.70		0,4 km neutralisés	
		3è	15h 02	**	8-(0,4km)	70 km		V.S Le Langon	1,6 km neutralisés	
		4è	15h 04	**	7-(1,6km)	60 km				
		F	15h 04	**	5	44 km				
		15/16	15h 04	**	6	52,8 km				
		13 - 14	15h 04	**	4	35 km			0,2 neutralisés	
		11 - 12	14h30	**	1	8,8 km	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org		3,8 km neutralisés	
		9-10	14h 30	**		5 km				
14-juin	Luçon (Sébastienpol)	1è - 2è	19h 30	7,5 km	10 - 9	75 - 67,5 km	V.C Luçon : PERCOT Nicolas 02 51 05 96 19			
(vendredi)		3è	19h 32	**	8 - 7	60 km		V.S Dompierre		
		4è	19h 35	**	7	52,5 km				
		F	19h 35	**	7	52,5 km	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org		3km neutralisés	
		11 - 12	19h 35	**	2+-3km	12 km				
16 - juin	Le Perrier	1è	14h 30	7,2 km	12	86,4 km	Le Perrier VC : WANTZ Jean Charles 06 82 93 26 83			
		2è	14h 30	**	11	79,2 km				
		3è	14h 32	**	9	64,8 km				
		4è-15/16-	14h 34	**	8	57,6 km		C.C Montois		
		F	14h 34	**	6	43,2 km	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org			
		13 - 14	14h 34	**	3	21,6 km				
21- juin	Ste Hermine	Parc d'activités Vendée Atlantique Rond Point Autoroute					V.C Langonnais: BONNAUD Laurent 02 51 00 52 17 - 06 87 61 32 93			
(vendredi)	(Parc d'activités Vendée Atlantique rond-point de l'autoroute)	1è	20h	2,2 km	1h 15 +1t					
		2è	**	**	1h15					
		3è	**	**	1h + 1t			V3C		
		4è	**	**	1h		INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org			
		F	**	**	1h					
07 -juillet	Venansault	<u>Matin</u> : contre la montre (1er départ : 9h 30)					V.C Venansault 09 53 96 88 49 - 06 70 51 34 35			
		1e		10,6	1	10,6				
		2e		**	**	**				
		3è		**	**	**				
		4è		**	**	**		St Jean de Monts		
		15/16		**	**	**	INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org			
		F		**	**	**				

		Après-midi								
		1è - 2è	15h 00	11 km	8 - 7	88 - 77 km	V.C Venansault 09 53 96 88 49 - 06 70 51 34 35 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	Mouilleron		
		3è	15H 02	**	6	66 km				
		4è - 15 / 16	15H 04	**	5	55 km				
		F	15H 04	**	4	44 km				
		13 - 14	15H 04	**	3	33 km				
		11 - 12	15H 04	**	1	11km				
		9-10	15h 04			5 km				
19- juil (vendredi)	Fontenay le Comte (Pôle 85 - route de Niort)	1è	20h 00	2,4 km	1h 15 + 1t		Le Langon: BONNAUD Laurent 02 51 00 52 17 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	S.V Fontenay		
		2è	**	**	1h 15					
		3è	**	**	1h + 1t					
		4è	**	**	1h					
		F	**	**	1h					
11 - août	St Gilles Croix de Vie Zone de la Bégauillère (rue des Artisans) **** Féminines si Licence 4 exclusivement	1è	16h 00	1,1 km	temps	1h 30 + 3 tours	V.C St Gilles : ROBERT Alain 06 03 59 44 27 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	V.C Olonne		
		2è	16h 00	**	**	1h 30 + 3 tours				
		3è	14h 30	**	**	1h 10 + 3 tours				
		4a et 4b	13h 00	**	**	1h + 3 tours				
		F****	13h 00	**	**	1h + 3 tours				
15 - août Jeudi	La Chapelle Thémer	1è - 2è	15h 00	9 km	9 - 8	81 - 72 km	Vélo Club Venansault GARDES Roselyne 09 53 96 88 49 - 06 70 51 34 35 INSCRIPTIONS PAR INTERNET : http://www.ufolep-cyclisme.org	C.C Montois		
		3è	15H 02	**	7	63 km				
		4è-15/16	15H 04	**	6	54 km				
		F	15h 04	**	5	45 km				
		13/14	15h 04	**	3	27 km				
		11/12	15H 04	**	1	9 km				
		9-10	15h 04			5 km				
29 - sept	Sérigné 31 ème édition des "Bosses Vendéennes" Randos : route, V.T.T et pédestre	EPREUVE DE MASSE OUVERTE A TOUS LICENCIES OU NON				45-75-100 km 25 - 35 - 50 km 8-12-18 km	C.C Sérigné BERNARD Christophe 20 rue du Maréchal Leclerc 85370 Nalliers 07 89 60 12 51 c.c.serigne@gmail.com			

LE MOT DU RESPONSABLE DE LA COMMISSION VTT UFOLEP Vendée

AMIS VÉTÉTISTES

Après une saison 2018 où nous avons vu de bien belles épreuves disputées tout le long de la saison , 10 au total c'est exceptionnel , plus une hors championnat (merci aux organisateurs de l'avoir maintenue malgré la difficulté de date) avec une participation encore en hausse des jeunes (nous nous avons doublé la participation des jeunes en trois ans) bravo aux clubs pour leur investissement envers les jeunes , nous voici donc reparti pour la saison 2019.

Pour 2018 , petite ombre au tableau , mais rien de grave , mais soyons vigilants : il y a des adultes et accompagnateurs qui n'ont pas vraiment compris les valeurs que l'on véhicule tous (organisateurs) au sein de l'UFOLEP ; à nous donc de leur rappeler.

Pour cette année 2019 nous repartons avec 10 épreuves au calendrier , la preuve que les clubs qui participent aux épreuves veulent aussi organiser pour faire de ce championnat un réel engouement. 2019 aura pour moi une saveur particulière, car comme annoncé cela sera ma dernière saison en tant que responsable de commission VTT

Merci à tous pour votre implication. La commission VTT et moi-même nous vous souhaitons une bonne année sportive 2019 !!!
Bruno Gaborieau – responsable de la commission VTT UFOLEP 85

QUELQUES POINTS DE REGLEMENT VTT X-COUNTRY 2019



A noter : éléments en bleu : nouveautés 2019

Compétitions ouvertes à tous les vététistes: licenciés UFOLEP, licenciés FFC et autres licenciés.
Un classement UFOLEP et un classement scratch seront effectués dans chaque catégorie.
Les récompenses, coupes et lots, ne seront pas distribués lorsqu'un participant sera absent à la remise.

Marqueront des points pour le championnat de Vendée : les licenciés Vendéens UFOLEP détenteurs de la carte compétiteur VTT UFOLEP.

Un règlement particulier concerne les doubles détenteurs de licence ; tous n'ont pas accès à la carte compétiteur (cf règlement national).

Attribution des points :

Classement individuel: le système d'attribution des points est le même pour toutes les catégories :

1er: 60 pts	2ème : 57 pts	3ème : 54 pts	4ème : 51 pts
5ème: 48 pts	6ème : 45 pts	7ème : 44 pts : - 1 pt

En fin de saison les points seront ainsi comptés :

- seront additionnés les points acquis lors de chaque manche
- chaque manche non participée comptera 0 point
- la participation à la finale sera pondérée à 1.5
- ET si le nombre de manches de la saison est > à 8 , 1 manche « joker » sera décomptée (c'est-à-dire, soit 1 manche non participée, soit la plus mauvaise).

En cas d'ex-aquos, il sera tenu compte en priorité: 1 - du nombre de manches disputées, 2 - de la place lors de la finale.

Seules les personnes ayant fait au moins 3 courses inscrites au championnat UFOLEP VTT XC 85 seront récompensées (tout participant à au moins 1 course sera classé).

Cas des abandons: - plusieurs cas peuvent se présenter :

- 1 - si le coureur ayant abandonné a effectué au moins un tour et a donc pointé il pourra être classé à l'issue de l'épreuve (selon l'ordre de passage des coureurs ayant fait le même nombre de tours pendant l'épreuve), et recevra les points pour le classement général individuel ou par équipe, qui lui seront attribués.
- 2 - si le coureur « casse » dans le premier tour, la manche sera comptée comme participée, et les points du dernier moins 1 point lui seront attribués.
- 3 – dans tous les cas, les abandons doivent être obligatoirement signalés à la table de marquage (sous peine de non-classement).

Organisation générale des journées :

Un numéro de plaque sera attribué pour l'année à ceux qui ont déjà participé au championnat (en fonction du classement de l'année 2018).
Les plaques de guidon sont à retirer à partir de 8H30 pour les départs du matin et 12H pour les départs de l'après –midi (caution de 3€ ou Pièce d'identité).

10 H 00	Départ	Féminines 13-14 ; Masculins 13-14 ans ; Féminines 15-16 ; Féminines 17-40 ; Féminines 40+ Masculins 40-49 ; Masculins 50-59 et 60 + ; Tandem
12 H 00		Remise des récompenses du matin
14 H	Départ	Masculins 15-16 ans ; Masculins 17-19 ans Masculins 20-29 ans ; Masculins 30-39 ans
16 H 20	Départ	Jeunes (masculin et féminin) 11-12 ans
16 H 30	Départ	Jeunes (masculin et féminin) 7 – 10 ans (tours de « découverte »)
17 H		Podium et récompenses

(cf règlements nationaux pour durées et distances max)

ATTENTION : L' APPEL SE FERA ¼ H AVANT LE DEPART DES COURSES

Organisation des courses :

Le nombre de tours à effectuer sera annoncé en début de course ou à l'issue du 1^{er} tour. Chaque organisateur estimera ce nombre de tours avant l'épreuve (suivant les temps de courses préconisés par le règlement National).

Dès que le premier concurrent UFOLEP a franchi la ligne d'arrivée, tous les autres coureurs doivent finir le tour entamé (la course s'arrête pour tous les participants quand le premier coureur UFOLEP franchit la ligne d'arrivée).

Chaque participant ne pourra s'inscrire que dans une seule course par manifestation (une inscription tandem et individuelle au cours d'une même journée ne sera pas acceptée – cf règlement nationaux).

Les adultes 40-49, 50-59 et 60+ (vétérans A, B et C) partiront devant les féminines, **masculins 13-14** et les tandems avec un décalage de 2 minutes.

Les catégories masculines 15-16 ans et les adultes 17-19 ans partiront après les adultes 20-29 et 30-39 ans (seniors A et B) avec un décalage de 2 minutes.

Les **essais du circuit ne pourront se faire que lorsque le concurrent aura fixé sa plaque en évidence sur son guidon et ne seront pas autorisés durant les compétitions (quelque-soit la catégorie en cours) (sous peine de disqualification).**

Une zone technique sera prévue près du podium d'animation sur chaque course. Les réparations devront se faire uniquement à cet endroit. **(voir règlement nationaux pour ce qui est autorisé).** Organisation pour la zone technique identique à l'an passé : voir feuille de présence le jour de la course.

Tout tour entamé devra être fini.

Une catégorie Tandem sera renouvelée cette année ; la composition de l'équipage devra être la même sur chacune des manches pour prétendre au classement du championnat. Une récompense spécifique pourra être remise lors de la soirée remise des récompenses.

Remarque : les poussins ne sont pas classés et ne marquent pas de points pour le compte du Championnat. Les sorties « poussins » (tour de circuit avec présence d'adultes encadrants) seront ouvertes aux jeunes (licenciés UFOLEP ou non, sur présentation de la licence FFC ou du certificat médical pour les autres) âgés de 7 à 10 ans inclus.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les circuits sont interdits avant et après le jour de la course.

Rappel principales consignes de sécurité :

- LE PORT DU CASQUE RIGIDE HOMOLOGUE lors de la course, de l'échauffement ...
- Les participants seront tenus de respecter le CODE DE LA ROUTE
- SUIVRE LES CONSIGNES DES COMMISSAIRES
- RESTER COURTOIS
- POINT DE RAVITAILLEMENT PREVU SUR LE CIRCUIT
- L'ASSISTANCE MEDICALE, AINSI QUE DES SECOURISTES POURRONT ETRE PRESENTS SUR LES LIEUX EN CAS DE BESOIN.
- Le club organisateur de l'épreuve ainsi que le délégué de course peuvent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Tout participant se doit d'obtempérer aux ordres du délégué de course et du club organisateur.
- Il est interdit de tirer ou pousser un concurrent ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.
- **Chaque vététiste est responsable de ses accompagnateurs et devra répondre de ses actes.**

Inscriptions :

NOUVEAU :
Inscriptions en ligne

**[Inscriptions \(minimum 5 jours avant l'épreuve\)
via le site National des Activités cyclistes UFOLEP :](https://www.folep-cyclisme.org)**

<https://www.folep-cyclisme.org>

rubrique calendrier National / je consulte je m'engage cf explications procédure au sein de ce livret

Tarifs :

Licenciés UFOLEP (tout code confondu) :

2 € Jeunes 7-10 ans (Poussins) 3,50 € Jeunes 11-12 ans (Benjamins) 5 € Jeunes 13-14 ans (Minimes)
8 € autres catégories 12 € Tandem

Non licenciés UFOLEP :

2,50 € Jeunes 7-10 ans (Poussins) 5,50 € Jeunes 11-12 ans (Benjamins) 7 € Jeunes 13-14 ans (Minimes)
10 € autres catégories 15 € Tandem

+ 2 euros pour engagement sur place pour toute catégorie (sauf poussins et benjamins)

LE JOUR DE LA COURSE :

► Pour les inscrits en ligne :

-Les compétiteurs UFOLEP (code licence 26014) doivent, lors de chaque course, présenter leur licence valide dûment complétée et leur carte compétiteur VTT UFOLEP.

-Les participants ayant une licence UFOLEP (hors code 26014) doivent présenter un certificat médical de non contre-indication à **la pratique des activités cyclistes en compétition** datant de moins de 1 an.

-Tout licencié FFC doit présenter sa licence FFC de la saison en cours.

-Les autres inscrits doivent se munir d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique des activités cyclistes en compétition** datant de moins de 1 an.

► Pour les inscriptions sur place (attention clôture des inscriptions 30 minutes avant le départ) :

Les personnes qui s'inscriront sur place s'engagent à compléter un bulletin individuel d'inscription le jour de la course.

Elles devront présenter les documents nécessaires (cf ci-dessus) (et ils devront s'acquitter du surcout forfaitaire de 2 euros).

Par le fait de leur inscription, les personnes attestent avoir eu connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.

LE REGLEMENT GENERAL X COUNTRY UFOLEP VENDEE et NATIONAL 2019 FONT REFERENCE POUR TOUS POINTS DE REGLEMENT

Sélection pour le Championnat National

Trois conditions sont retenues pour pouvoir être sélectionné pour les nationaux :

1 – Figurer au classement final du Championnat Départemental VTT X-Country UFOLEP Vendée 2018

2 – Prise en compte des résultats des premières manches du Championnat départemental (jusqu'au Régional, celui-ci compris. La présence au Championnat régional est obligatoire)

3 – Participations aux Nationaux précédents.

REGLEMENT INTER-CLUBS VTT 2019

Règlement inter-clubs UFOLEP : 2 juin – lors de la manche à Aizenay, organisée par Aizenay Vélo Sports

- le Trophée se déroule sur une seule journée, en même temps qu'une manche habituelle
- le club gagnant le Trophée devra l'organiser la saison suivante (si un club gagne 3 années consécutives le Trophée, il conservera cette récompense et l'organisation sera confiée à un autre club)
- il est ouvert aux clubs UFOLEP des autres départements

Décompte des points PAR CLUB:

- Dans chaque catégorie, le premier de chaque club marque autant de points que les points de son classement en Championnat de Vendée X COUNTRY UFOLEP

- Seront ajoutés par vététiste courant ce jour :

➢ 5 points par enfant courant dans les catégories Benjamin, Minime, Cadet, Junior

➢ 5 points par féminine

(rq : une féminine roulant en catégorie « benjamin » fera gagner 10 points à son club)

- Seront ajoutés 20 points par club organisateur de manche X-COUNTRY UFOLEP 2019

- Le total obtenu sera multiplié par un coefficient relatif au nombre de vététistes présents à cette journée (en relation avec la liste des vététistes élaborée en début de saison – pour coefficient, cf document particulier du « Trophée inter-clubs UFOLEP » en possession des clubs)

Attention : seuls les participants ayant été classés sur 2 courses au championnat UFOLEP 85 2019 avant le jour du trophée (jour du trophée inclus), pourront marquer des points pour leur club.

- Au final, le club ayant le plus de points se verra attribuer le Trophée des Clubs

CALENDRIER VTT 2019



L INSCRIPTION AUX COURSES VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT (inscriptions en ligne - cf process sur le livret)

Date	Nature	Titre	Lieu	Clubs Organisateur	Délégué course
17-févr.	X-Country	Manche X-Country	Olonne sur Mer (Le Havre d'Olonne)	VCO	La roue libre St Maixentaise
3-mars	X-Country	Manche X-Country	Saint Jean de Monts (Avenue de la Mer)	ST Jean VC	Vttards Garnachois
10-mars	X-Country	Manche X-Country	Le Bois des Girondins	RVC	VC Chantonnay
31-mars	X-Country	Manche X-Country	Chantonnay (Champ du Loup)	VC Chantonnay - Les Scorpions	SVF fontenay
7-avr.	X-Country (17)	Manche X country département 17	Ile d'Elle		
28-avr.	X-Country	Manche X-Country	La Garnache (Le Plessis)	Vttards Garnachois	VCO
5-mai	Randonnée	Rando du donjon	Bazoges en Pareds	VCSBazogeais	
12-mai	X-Country	Manche X-Country + régional	La Pinière (Talmont)	VCO	VCSBazogeais
19-mai	X-Country	Manche X-Country	Le Château d'Olonne (St Jean D'orbestier)	LSVC	Aizenay Vélo Sports
2-juin	X-Country	Manche X-Country + trophée des clubs	Aizenay (Les Vallées)	Aizenay Vélo Sports	RVC
8 et 9 juin		National X-Country	La Mothe St Erray		
16-juin	X-Country	Manche X-Country	Bazoges en Pareds (Le Bois des Ouches)	VCSBazogeais	LSVC
7-juil.	X-Country	Manche X-Country + Finale	St Maixent sur Vie (Base de loisirs)	La roue libre St Maixentaise	ST Jean VC
1er septembre	Randonnée	La Randonnée des Scorpions	St Philbert du Pont Charrault	VC Chantonnay - Les Scorpions	
29-sept.	Randonnée	Les Bosses Vendéennes	Serigné	Cyclo club Serigné	
11 octobre (vend.)		Soirée Remise des prix de la saison 2019 VTT X COUNTRY - LE POIRE SUR VIE			
13-oct.	Randonnée	La Rando Mouilleronnais	Mouilleron le Captif	Mouilleron Sports Cyclisme	
1er novembre	Randonnée	La Véloween	Aizenay	Aizenay Vélo Sports	
3-nov.	Randonnée	A travers les fermes d'Aubigny	Aubigny	AL Aubigny	

CALENDRIER TRAILS ET ACTIVITES COMBINEES 2019

6-juil.	Trail	Course à Pied	St Maixent sur Vie	La Roue Libre St Maixentaise	
---------	-------	---------------	--------------------	------------------------------	--

Retrouvez l'ensemble des informations concernant votre activité (calendrier, règlement, résultats ...) sur notre site internet

TUTORIEL INSCRIPTION EN LIGNE COURSES CYCLOSPORT et VTT

UFOLEP 85 SAISON 2019



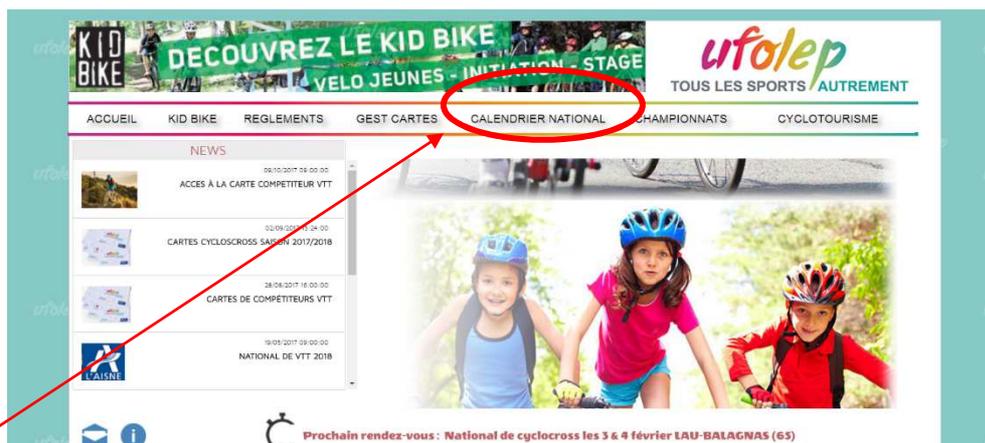
1. Se connecter au site : http://www.ufolep-cyclisme.org

La page suivante s'ouvre



Cliquez sur « fermer »

2. Cette page s'affiche :



Cliquez sur « calendrier national »

3. Cette page s'affiche :

Cliquez sur « je consulte, je m'engage »



4. Cette page s'affiche

Cliquez sur « cyclospor – BRS »
OU « VTT »
dans type d'épreuve



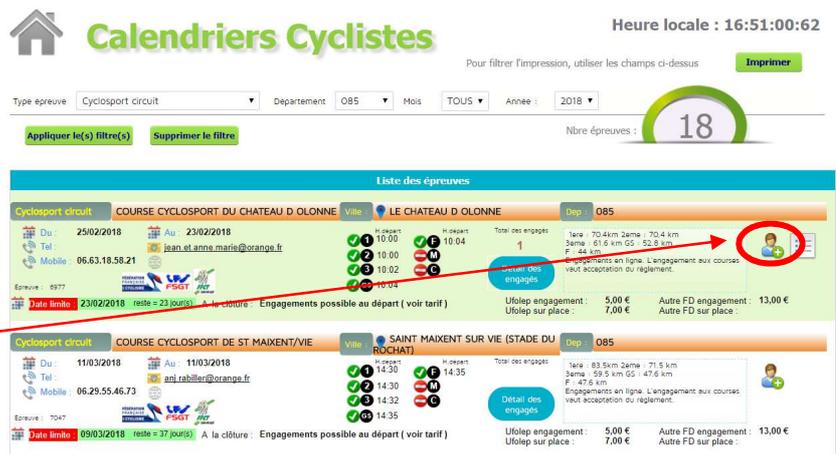
Cliquez sur « département »
Et choisissez le 085

Et pensez à bien sélectionner l'année 2019

5. Cette page s'affiche

Choisissez la course à
laquelle vous souhaitez
vous engager

PUIS
Cliquez sur
« s'inscrire à l'épreuve »



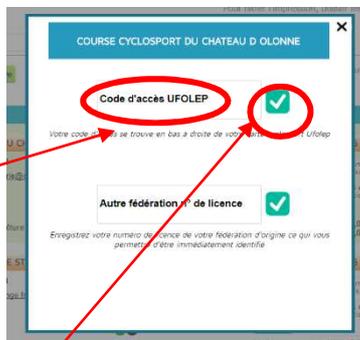
POUR LA SUITE : PROCEDURE DIFFERENTE POUR CYCLOSPORT ET VTT

CYCLOSPORT

6. Cette page s'affiche

Cliquez sur
« code accès UFOLEP »

Et entrez votre code qui
Se trouve en bas
à droite de votre
carte cyclospor



puis cliquez sur valider

REMARQUE : pour les licenciés « autre fédération » :
dans l'espace « autre fédération n° de licence »
inscrivez votre n° de licence (FFC, FFCT ou FSGT) puis suivez la
procédure.

VTT

6. Cette page s'affiche

Cliquez sur « numéro de
licence » entrez votre n° de
licence et cliquez sur Go !



REMARQUE : pour les licenciés « NON LICENCIÉS DE L'UFOLEP » :
Indiquez votre date de naissance, cochez masculin ou féminin,
cliquez sur Go ! puis suivez la procédure (ne rien inscrire dans
« dossard »)

Un message s'affiche comme quoi vous êtes bien inscrit.

**Le jour de la course : pensez à bien amener comme d'habitude votre licence UFOLEP
(et licence « autre fédération » ou autres documents (cf règlement VTT) si vous n'êtes pas UFOLEP– ainsi que la copie de la
validation internet) ,**

votre carte compétiteur cyclospor ou VTT, et le paiement pour l'engagement.

- Si ultérieurement vous souhaitez voir si vous êtes bien inscrit, suivez la procédure « tutoriel gestion des inscriptions »
- Si ultérieurement vous souhaitez vous désinscrire de la course (possible jusqu'à 48h avant la course), faites la même procédure, le logiciel vous demandera si vous souhaitez vous désinscrire de la course (possible que pour le cyclospor)

TUTORIEL GESTION INSCRIPTION EN LIGNE COURSES CYCLOSPORT et VTT

UFOLEP 85 SAISON 2019



**CET ACCES AUX LISTES DES INSCRITS SUR UNE COURSE EST ACCESSIBLE A TOUS .
IL PEUT DONC SERVIR :**

- A l'organisateur pour voir l'évolution des inscriptions, et éditer les listes d'inscrits
- Au responsable de clubs pour voir les cycloportifs / vététistes de son club qui sont inscrits sur telle ou telle course
- Au cycloportif / vététiste pour vérifier s'il est bien inscrit sur telle ou telle course

1. Se connecter au site : <http://www.ufolep-cyclisme.org>

La page suivante s'ouvre



Cliquez sur « fermer »

2. Cette page s'affiche :

Cliquez sur « calendrier national »



3. Cette page s'affiche :

Cliquez sur « je consulte, je m'engage »



4. Cette page s'affiche

Cliquez sur «cycloport - BRS»
OU « VTT »
dans type d'épreuve

Cliquez sur « département »
Et choisissez le 085

Et pensez à bien sélectionner l'année :
2019



5. Cette page s'affiche

Choisissez votre course

Cliquez sur

« liste des engagés »



6. Cette page s'affiche

Vous pouvez consulter les engagés.
Vous pouvez faire l'extraction de la liste des engagés sous plusieurs formes.

Les organisateurs pourront éditer la liste
« imprimer par catégorie de valeur »
pour le cycloport ;
ou par catégorie d'âge pour le VTT.

(aussi possible sous format excell)



Puis enregistrer le fichier dans votre ordinateur , il se présente ainsi

Une fois imprimé , vous pouvez utiliser ce document
pour faire émarger vos coureurs

Etat des engagés									
1re caté									
Dossard	Nom	Club	Cat/val	Cat/âge	Note	Engagé	Affiliation	Code barres	
0	BELANGCON JOACHIM	AVENIR CYCLISTE BOURGANEUF	1re caté	Adulte Masculin 30/39 ans			UFOL		
0	CLAMONT ANTHONY	AVENIR CYCLISTE BOURGANEUF	1re caté	Adulte Masculin 27/39 ans			UFOL		
0	GAMBARD SERGE	UNION CYCLISTE FELLETIN EN CREUSE	1re caté	Adulte Masculin 50/59 ans			UFOL		
0	LEBRAUD LIONEL	US NANTIAIT CYCLO EPMB	1re caté	Adulte Masculin 40/49 ans			UFOL		
0	MAUAMY JEAN LUC	AVENIR CYCLISTE ST VALRY	1re caté	Adulte Masculin 50/59 ans			UFOL		
0	MEUNIER OLIVIER	LES DEMONS DE GUERET	1re caté	Adulte Masculin 30/39 ans			UFOL		
0	PERRIER REGIS	UNION CYCLISTE LUBERSAC	1re caté				UFOL		
0	THOMAS THEO	BRIANCE ROSELLE AVENTURE	1re caté	Adulte Masculin 17/19 ans			UFOL		

Si vous éditez la liste sous format excell, vous pouvez ensuite faire les tris et ajouts que vous souhaitez.
Et aussi le présenter avec une colonne « émargement ».

Dans chaque département, une équipe de professionnels est à votre écoute pour trouver :

- l'adresse d'un club
- un lieu de pratique
- un calendrier de manifestations sportives, des stages de formation
- les modalités d'affiliation, d'assurance et de prise de licence

UFOLEP 53

33 bis allée du vieux St Louis
53014 Laval Cedex
Tél : 02 43 53 07 17
Fax : 02 43 67 01 73
ufolep53@fal53.asso.fr

UFOLEP 72

18 rue Béranger
72000 Le Mans
Tél : 02 43 39 27 23
Fax : 02 43 39 27 26
ufolep72@laligue.org

UFOLEP 44

9 rue des olivettes- BP 74107
44000 Nantes
Tél 02 51 86 33 34
Fax 02 51 86 33 29
ufolep44@fal44.org

UFOLEP 49

14 bis, av. Marie Talet
49100 Angers
Tél : 02 41 96 11 53
Fax : 02 41 60 85 95
ufolep49@wanadoo.fr

UFOLEP 85

Maison des Sports
202 Bd A. Briand
85000 LA ROCHE SUR YON
Tel : 07 71 06 57 24
ufolep.85@gmail.com
www.cd.ufolep.org/vendee
et sur FACE BOOK

Retrouvez nous sur
FACEBOOK 
UFOLEP 85

UFOLEP PAYS DE LA LOIRE

Maison des sports
44 rue Romain Rolland Bat C
44100 NANTES
02 40 38 34 57
ufoleppaysdelaloire@gmail.com
www.cr.ufolep.org/paysdelaloire



L'Ufolep, un acteur du réseau de la Ligue de l'Enseignement

